

## NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2025



### Pourquoi nous n'avons pas signé ??



La première raison, et cela pourrait être la seule, est tout simplement qu'aucune de nos revendications n'a été prise en compte par la direction !!!

**Ni l'augmentation collective, ni aucune avancée concrète.** Lorsqu'il y a une prétendue mesure, sur l'ancienneté, qui ne bénéficiera qu'à 3% des salariés tant ses conditions de mise en œuvre sont restrictives, elle est **conditionnée à la signature** de l'accord sur les salaires. Une forme de chantage, diront les plus pessimistes ou les plus éclairés ?

Même en fin de négociation, la proposition d'une prime de 2000 € brut pour tous les salariés n'a pas été entendue. **Y avait-il réellement un souhait de négocier ?** Nous ne le pensons pas. Seule reste l'obligation légale de se rencontrer.

Il nous est **impossible de signer un tel accord** alors que CESI se porte très bien, pour pouvoir partager nos bénéfices, le fruit de notre travail individuel et collectif. La direction, de son côté, a affirmé que le pourcentage des honoraires des intervenants et des salaires devenait trop élevé.

Cela n'augure rien de bon pour l'ensemble des salariés de CESI.

**Pour que cela cesse et que vous soyez écoutés, une seule solution :**

**agir ensemble !!!!!**

